

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08.07.2020**

Par lettre en date du 02.07.2020, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, à la mairie salle du Conseil, pour le mercredi 08 juillet 2020, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### **Ordre du jour :**

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Détermination du nombre des adjoints.
- 6 – Dossier 2 : Adar Civam – Désignation délégués.
- 7 – Dossier 3 : Tarifs snack.
- 8 – Dossier 4 : Commission Communale des Impôts Directs.
- 9 – Dossier 5 : Tableau des effectifs.
- 10 – Dossier 6 : Personnel communal – Recrutement école – cantine.
- 11 – Dossier 7 : Demandes subvention
- 11 – Dossier 8 : Rideaux commerce Tabac-Presses
- Questions diverses

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 08 juillet 2020 à 20 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, JAMBUT Denis, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, BOURDEIX Florence, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

**Excusés :**

### **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2020.**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### **4 – COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE**

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,

Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision n'a été prise.

Le maire demande à ce qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour et le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **5 – Détermination du nombre des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'installation du Conseil Municipal, il a été procédé à l'élection de trois Maires-Adjoints.

Il précise qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal confirme le nombre de trois adjoints.

#### 6 – ADAR CIVAM – Désignation des délégués

Le Conseil Municipal désigne M. CHENUT Claude et Mme MAUTRET Adeline comme délégués pour représenter la commune à l'ADAR CIVAM.

#### 7 – Tarifs snack

Le conseil municipal fixe le tarif du pichet de bière de 1 litre à 8 euros avec une consigne de 2 euros pour le retour du pichet.

#### 8 – Commission communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, propose à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de commissaires titulaires et commissaires suppléants pour composer la commission communale des impôts directs.

##### MEMBRES TITULAIRES

N° ORDRE	Nom Prénom	Profession	Adresse		Observ.
			Lieu-dit	Commune	
1	BOURY René	Agriculteur Retraité	Boucazeau	Crevant	Propriétaire Bois
2	ELION Jean	Agriculteur Retraité	2 Le Goutat	Pouligny Notre- Dame	Propriétaire Bois
3	BEBON Joseph	Ouvrier Retraité	21 rue du Champbeaudon	Pouligny Notre- Dame	Propriétaire Bois
4	AUCLAIR ép PERRIN Françoise	Commerçante Retraîtée	2 Route de Guéret Fontarabie	Pouligny Notre- Dame	
5	BODIN ép JAMBUT Françoise	Agricultrice Retraîtée	2 Préjolais	Pouligny Notre- Dame	
6	DALLOT Didier	Agriculteur	44 rue de la Bruyère Les Grosiards	Pouligny Notre- Dame	Propriétaire Bois
7	CHICAUD ép CHEZEAU Annie	Employée Retraîtée	9 Bessolles	Pouligny Notre- Dame	
8	LACROIX Michel	Employé Retraité	2 La Broue	Pouligny Notre- Dame	
9	CHARASSON Philippe	Agriculteur	1 La Corde	Pouligny Notre- Dame	
10	BOURY Alain	Employé Retraité	22 Le Fragne	Pouligny Notre- Dame	Propriétaire Bois
11	DALLOT Bernard	Employé Retraité	5 Les Maisons Neuves	Pouligny Notre- Dame	
12	LAINÉ ép MASSICOT Bernadette	Ouvrière Retraîtée	11 allée Fontvieille	Pouligny Notre- Dame	

##### MEMBRES SUPPLEANTS

N° ORDRE	Nom Prénom	Profession	Adresse		
			Lieu-dit	Commune	
1	BRANDON Daniel	Agriculteur Retraité	Le Theil	Pouligny Saint- Martin	Propriétaire Bois
2	DESCOUT Jacques	Agriculteur Retraité	1 rue Pierre Maillochon	Pouligny Notre- Dame	Propriétaire Bois
3	CHAUSSE Jacques	Employé Retraité	20 allée de la Fontvieille	Pouligny Notre- Dame	
4	BENETOLLO ép PLAT Angélique	Commerçante	27 rue de la Chaume Blanche	Pouligny Notre- Dame	

5	GAGNERAULT Jean-Claude	Ouvrier Retraité	27 rue de la Bruyère Les Groslards	Pouligny Notre- Dame	
6	VALLENET Georges	Cadre Retraité	5 Ligny	Pouligny Notre- Dame	
7	BERTHELEMOT Christophe	Employé	2 Les Ternes	Pouligny Notre- Dame	
8	BONNIN Christian	Ouvrier Retraité	9 route de Ste Sévère Lissaunay	Pouligny Notre- Dame	
9	CIARLANTI Bernard	Commerçant Retraité	17 rue de la Fontaine	Pouligny Notre- Dame	
10	COURTILLE Laurence	Employé Retraitée	Le Grenouillat	Pouligny Notre- Dame	
11	DECOUX Bernard	Employé Retraité	2 La Justice	Pouligny Notre- Dame	
12	BOUBET Monique	Cadre Retraitée	2 allée de la Fontvielle	Pouligny Notre- Dame	

### 9 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau du personnel titulaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 comme suit :

Tableau des effectifs :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
<b>Filière administrative</b>		
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint Administratif territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière technique</b>		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint Technique territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Adjoint Technique territorial	1

### 10 – Personnel communal – Création poste d'adjoint technique à temps non-complet

Le Conseil Municipal décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de trente heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans compte tenu que la commune a moins de 1000 habitants.

#### Personnel communal – Création poste agent polyvalent école

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique polyvalent auprès des services de l'école à raison d'une durée de travail hebdomadaire de 8 heures.

#### Personnel communal – Création poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique polyvalent.

### **11 – Demande subvention – Voyage scolaire**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'école de Pouligny Notre-Dame, à hauteur de 50 % du prix du séjour, soit 157, 50 euros par enfant. Sept enfants seraient concernés par ce voyage, le montant total s'élèverait donc à 1 102,50 euros.

### **Demande subvention – atelier Loisirs-Couture**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle pour la création d'une section Loisirs-Couture, à PND Micro, d'un montant de cent cinquante euros (150 €).

### **12 – Achat rideau métallique commerce tabac-presse-cadeaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la gérante du commerce tabac-presse-cadeau, sis 12 rue du Golf, de rachat par la commune, du rideau métallique qu'elle a fait installé pour protéger le local contre le vandalisme.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'un courrier soit adressé à la gérante afin qu'elle transmette la facture d'achat correspondante. Une décision sera prise à réception de cette dernière et lors d'un prochain conseil.

### **13 – Cantine scolaire tarifs 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire de Pouligny Notre-Dame à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :
  - o Repas enfant : 2,80 €
  - o Repas Adulte : 5,62 €
  - o

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements des commerçants pour la remise des loyers dus pendant le confinement.

Différents devis sont présentés pour de futurs travaux pour le logement 19 Chaume Blanche et le jeu de la base de loisirs.

Monsieur le Maire informe que des travaux seront nécessaires au stade municipal, à l'école et qu'il va falloir penser à la réfection de la station d'épuration.

Les travaux pour la réalisation d'une pièce supplémentaire pour le logement du restaurant s'élèvent à 21 191 euros HT, une armoire positive a été achetée pour la somme de 2 134,65 euros HT et la mise aux normes électrique du bar est en cours.

Des extincteurs ont été installés au camping pour la somme de 424, 67 euros HT.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'achat d'un bâtiment par la commune, le conseil demande à visiter les lieux avant toute décision.

Le conseil est informé de la location du logement 14 place de l'église, qu'une personne serait intéressée pour louer le 12 rue du golf (local tabac-presse) et qu'un garage de réparation automobile est en cours d'installation sur la commune sous forme d'auto-entreprenariat.

Une convention sera signée entre le club de natation de La Châtre et la commune pour l'utilisation de la base pour des activités nautiques du 17 juillet au 28 août 2020.